

Loisirs et Voyages avec les Chiens Verts

BULLETIN d'INSCRIPTION

BROCANTE/VIDE GRENIER DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026

Notre traditionnelle brocante annuelle se déroulera pour la 3ème année consécutive sur l'ensemble des cours Lafayette à 03300 CUSSET grâce à l'autorisation du Maire que nous remercions.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au **16 septembre 2026** dans la mesure des places disponibles et devront être impérativement accompagnées de leur règlement faute de quoi elles ne seront pas acceptées. La publicité sera assurée par la presse locale et par voie d'affiches. Un coin buvette et une possibilité de restauration seront mis à votre disposition afin de vous permettre de vous restaurer si vous le souhaitez.

Depuis le lancement de cette brocante nous avons toujours pris toutes les inscriptions, et nous avons toujours demandé le règlement à l'inscription sans possibilité de remboursement sauf cas de force majeure (maladie, décès, etc... sur présentation d'un justificatif).

Si la brocante venait à être annulée par l'organisateur, toute personne inscrite serait intégralement remboursée.

Les inscriptions le jour même seront prises dans la mesure des places restant disponibles et seront encaissées le jour de la brocante par ordre d'arrivée des exposants. A noter que les barrières n'ouvriront pas avant 7H30. Inutile de vous précipiter et de vous affoler, il y aura de la place pour tout le monde.

L'association « Loisirs et Voyages avec les Chiens Verts » vous attend et vous souhaite
une très bonne journée.

REGLEMENT

Article 1 : Cette brocante est exclusivement réservée aux particuliers suivant la réglementation en vigueur.

Article 2 : A l'exception de 2 ou 3 exposants définis préalablement par l'association, aucun commerçant de métiers de bouche ne sera accepté. Il en sera de même pour les exposants qui amèneront les produits de leur jardin (poireaux, tomates, etc...), leurs cultures florales ainsi que leurs pots de confitures. En cas de non respect de cet article l'association se réserve le droit de refuser l'exposant sans discussion possible.

Article 3 : Le jour de leur déballage, et afin de remplir le cahier d'enregistrement (en cas de contrôle des services de la Préfecture de Police), les exposants devront obligatoirement être en possession d'une pièce d'identité. Aucun exposant ne sera accepté sans cette pièce.

Article 4 : Une autorisation parentale sera exigée pour les **exposants mineurs**.

Article 5 : Les participants certifient sur l'honneur ne vendre lors de cette manifestation, que des **objets usagés**. La vente d'objets neufs n'est en aucun cas autorisée et les exposants seront refusés ou devront ranger ces objets et ne laisser que ceux qui seront usagés faute de quoi ils seront expulsés.

Article 6 : Le formulaire de demande d'inscription est à remplir de façon complète, de manière lisible et à retourner à l'adresse indiquée. Le règlement doit être conservé par chaque exposant qui doit en prendre connaissance et strictement s'y conformer.

Article 7 : Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des demandes. Les réservations non accompagnées de leur règlement seront considérées comme nulles. En raison des frais importants engagés, les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement. Les emplacements seront attribués par l'association DARWIN et ne donneront lieu à aucune réclamation. **A noter que c'est un minimum de 2 places obligatoires qui devra être pris pour le stationnement d'un véhicule en fond de stand en travers.**

Article 8 : Quelques jours avant la manifestation, ou le jour-même pour les arrivants de dernière minute, à partir de **7H30**, les numéros d'emplacements attribués seront communiqués aux exposants, de sorte qu'ils puissent déballer sur le stand qui leur a été réservé. Aucune modification de disposition des emplacements ne

sera autorisée. Dès la marchandise installée sur les stands les exposants resteront derrière les stands jusqu'à la fin de la manifestation ou devront être mis à l'extérieur de l'enceinte réservée à cet effet.

Article 9 : Tout emplacement réservé et non occupé à 9H00 (même payé) sera redistribué sans aucun recours.

Article 10 : Certaines personnes ne respectant pas les horaires et se permettant de quitter leur stand à n'importe quelle heure de la journée, dérangeant, les visiteurs, les exposants et les organisateurs, nous vous informons qu'à partir de cette année, compte tenu que nous avons le nom et l'emplacement de chacun, si cela se reproduit, toutes ces personnes seront inscrites sur une liste noire et refusées pour les prochaines brocantes.

A noter que les barrières et la voiture en travers des barrières nous sont imposées par la préfecture dans le cadre de Vigipirate et que toute personne qui rentrera son véhicule ne pourra pas en partir avant la fin de la manifestation.

Article 11 : L'Association Loisirs et Voyages avec les Chiens Verts se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, et cela sans qu'il puisse être réclamé aucune indemnité d'aucune sorte.

Article 12 : La loi contre le racisme, la xénophobie ou antisémitisme, interdit l'exposition d'objets nazis.

Article 13 : Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et seront assurés par leurs soins. **Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.**

Article 14 : Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte qu'eux ou leur étal pourrait causer.

L'Association **Loisirs et Voyages avec les Chiens Verts** n'encourt aucune responsabilité quant aux préjudices, de quelque nature qu'ils soient, que l'exposant pourrait subir suite à la dégradation volontaire ou non du matériel placé sur les stands ou ceux qui seraient occasionnés à des tiers par un exposant.

Article 15 : Chaque exposant devra apporter son matériel (tables, plateaux avec tréteaux, sièges) et devra louer un minimum de 2 places de parking au prix de **5€ la place**.

Il est impératif que chaque exposant apporte ses sacs poubelles et laisse l'endroit qu'il a occupé dans un état correct qu'il devra le libérer au plus tôt à 18H00. Chaque exposant devra ramener ses sacs poubelles chez lui, aucun containers n'étant mis à notre disposition pour cette manifestation. Il devra en faire de même avec ses cartons vides que nous lui conseillons de plier au préalable.

Article 16 : Tout exposant qui s'installera de sa propre initiative avant l'heure et hors emplacement prévu, sera dans l'obligation de déménager son stand et sans discussion possible. **Il en sera de même pour tout exposant qui se sera trompé d'emplacement : celui-ci devra démonter son stand et le remonter à l'emplacement qui lui a été réservé sauf s'il se met d'accord avec l'autre exposant.**

Article 17 : Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association Loisirs et Voyages avec les Chiens Verts et acceptent le règlement.

Article 18 : Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur.

Article 19 : Pour une bonne organisation, nous vous demandons de nous retourner vos inscriptions pour le **16 septembre 2026 dernier délai** accompagnées de votre règlement.

Article 20 : **Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué, sauf en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation ou bien d'annulation de la manifestation pour cause d'intempéries.**

Renseignements et inscriptions

Loisirs et Voyages avec les Chiens Verts – chez Madame Josette BARDIN 42 rue du Village 03200 LE VERNET – 06.50.95.64.73 (heures des repas uniquement)
Ou loisirs.voyages.chiens.verts03@gmail.com

Loisirs et Voyages avec les Chiens Verts

BULLETIN D'INSCRIPTION

BROCANTE/VIDE-GRENIER DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026

Coupon réponse à compléter et renvoyer obligatoirement accompagné de votre règlement pour être validé à : Madame Josette BARDIN (Présidente de l'Association Loisirs et Voyages avec les Chiens Verts - 42, rue du Village – 03200 LE VERNET)
Toute inscription sur un bulletin non complété sera refusée :

INFORMATIONS OBLIGATOIRES :

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel. Dom. : tel. Portable :

Adresse mail :@.....

Nature de la pièce d'identité :
.....N° date et lieu de délivrance
.....

Je réserve : places (**minimum de 2 places**) au prix de la place à 5,00€ soit un montant total de X 5,00 € = €

Je règle ce jour mon emplacement : en espèces ☐
en chèque ☐

chèque à l'ordre de Association Loisirs et Voyages avec les Chiens Verts

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)..... Certifie que la brocante organisée par l'association Loisirs et Voyages avec les Chiens Verts le DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2026 est la 1^{ère}, 2^{ème} (1) à laquelle je participe depuis le 1^{er} janvier 2026.

Je m'engage à respecter les restrictions imposées par le protocole sanitaire et prends note qu'en cas de désaccord et d'irrespect des consignes, je risque d'être renvoyé (e) de la brocante sans recours ni remboursement possible.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait àle.....

Signature,

(1) Rayer la mention inutile